

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 11 septembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 14 novembre 2002 :

- ↳ Spectacle des banquets des personnes âgées - contrat conclu avec la société MG Production pour neuf banquets - montant de la prestation 20 133 €TTC.
- ↳ Convention de mise à disposition de locaux à la maison des associations - bénéficiaire : lycée maritime Anita Conti de Fécamp - objet : dispense de cours de formation professionnelle - durée : du 8 septembre au 31 octobre 2003.
- ↳ Convention de mise à disposition de locaux au pôle de services La Fontaine - bénéficiaire : Institut Inter-Régional d'Education Permanente - Durée : du 15 septembre 2003 au 6 août 2004 - participation forfaitaire de 800 €
- ↳ Délégation de Service Public pour la gestion des centres de loisirs confiée à l'IFAC - Demande d'annulation par l'ADDLE - Prise en charge des frais d'avocat.
- ↳ Convention d'occupation d'un appartement sis 21 bis rue de Sygogne - bénéficiaire : M. Jean-Michel VANTET - occupation à compter du 1^{er} septembre 2003.
- ↳ Convention de mise à disposition de locaux à la Maison du Combattant - bénéficiaire : association Fodeno - objet : dispense de cours de formation professionnelle - durée : onze mois à compter du 1^{er} septembre 2003 - occupation à titre gratuit.
- ↳ Attribution d'un logement de fonction enseignant - école Blainville - avenant n°1 à la convention initiale - objet : travaux de remise en état - bénéficiaire : Mlle Camille LEGRAS.
- ↳ Convention d'occupation de la salle Albert Legras à Neuville - bénéficiaire : association Bel Air - objet : cours de yoga - durée : du 1^{er} novembre 2003 au 30 juin 2004 - occupation à titre gratuit.
- ↳ Avenant n°1 à la convention de location de locaux dans le bâtiment "les Tourelles" à l'association ADDLE - objet de l'avenant : superficie des locaux.
- ↳ Convention de mise à disposition de locaux au pôle de services Camille Claudel - bénéficiaire : association Forjecnor 2000- durée : du 20 octobre 2003 au 5 mars 2004 - objet : action d'insertion "préparation à l'orientation professionnelle".
- ↳ Opération de redynamisation du commerce et de l'artisanat du centre ville de Dieppe - Dieppe, Cœur de Commerces - mise en place d'une signalétique aux entrées de Ville - titulaire du contrat : société Decaux - montant : 8 442 €
- ↳ Convention d'occupation d'un logement de fonction enseignant par nécessité de service - Ecole Broglie - rue A. Legros - bénéficiaire : M. Florent TASSERIE -
- ↳ Convention d'occupation d'un logement de fonction enseignant - Ecole Boudier - rue du 74^{ème} R.I - bénéficiaire : Mme Sandra RIDEL - montant du loyer mensuel : 305 €
- ↳ Avenant n°1 au contrat de maintenance des logiciels Aleph 500 et Oracle - Médiathèque Jean Renoir - objet de l'avenant : changement de statut de la société Ex Libris France.

- ↳ Contentieux - pourvoi en cassation - prise en charge par la Ville des frais d'avocat.
- ↳ Avenant n°8 au contrat de location passé avec la société ANP - objet : modification de la liste des emplacements publicitaires
- ↳ Centre aéré de Puy - extension de la régie de recettes au recouvrement des produits provenant de la location de la salle de réunions.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Renouvellement du contrat enfance 2003/2007

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 35*

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que le précédent Contrat Enfance est arrivé à échéance au 31 décembre 2002.

Les actions développées dans ce cadre ont fait l'objet d'une évaluation entre les instances de la Ville et de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe. Au terme de cette évaluation, l'ensemble des actions mises en œuvre ont révélé leur pertinence, ou aidé pour d'autres à mieux révéler ou analyser des besoins.

Au vu de l'évaluation et des besoins nouveaux qui se sont faits jour, il est proposé de reconduire les actions développées dans le précédent contrat et de prendre en compte les actions nouvelles suivantes :

- accueil sur des horaires atypiques mis en place par l'association "Accueil et Eveil en Famille"

Cette action a pour objectif de permettre l'accueil au domicile d'une assistante maternelle des enfants dont les parents effectuent des horaires de travail "atypiques" et d'offrir une alternative de garde en urgence pour tout événement familial nécessitant un accueil temporaire (hospitalisation d'un parent, naissance, deuil...). L'expérimentation est prévue dès 2003.

Coût : 9 406 € par an.

- poursuite du renforcement de la qualité de l'encadrement des 3 mini crèches par le recrutement en 2004 d'un mi-temps complémentaire d'éducatrice de jeunes enfants dans chacun des équipements de façon à assurer la même qualité d'accueil sur l'ensemble de la journée.

Coût : 40 500 €

- recrutement en 2005 d'un médecin à mi-temps pour renforcer l'équipe constituée d'une psychologue et d'une psychomotricienne, afin :

- d'étendre le suivi médical à l'ensemble des structures associatives et d'assurer la formation et le soutien des personnels intéressés

- de mieux prendre en compte les besoins spécifiques liés à l'accueil social et à l'accueil d'enfants handicapés et développer le travail en partenariat avec les médecins, les personnels para médicaux, les travailleurs sociaux et médico-sociaux.

Coût : 22 000 €

- ouverture en 2004 d'un centre de loisirs maternel à la journée complète le mercredi en centre ville.

Coût : 24 090 €

- réflexion sur l'ouverture d'un nouvel accueil péri scolaire municipal sous réserve d'une fréquentation suffisante, ou la mise en place d'un transport vers un accueil existant.

D'autres dépenses nouvelles seront prises en compte par le Contrat Enfance, sans pouvoir être retenues au titre des actions nouvelles. Il s'agit de l'intégration de l'activité crèche familiale, qui se fera à dépense constante pour la Ville, de la prise en compte des formations BAFD des responsables des accueils péri scolaires municipaux inclus dans le contrat enfance, des dépenses liées à l'informatisation du service petite enfance et des dépenses de fonctionnement supplémentaires liées à une transformation de poste et à l'ouverture de la nouvelle structure d'accueil petite enfance du centre ville.

Les nouvelles actions porteront la dépense nette nouvelle à 37,45 € par enfant de moins de 6 ans.

La CAF de Dieppe nous propose de signer le contrat pour 5 ans, et non 3 ans comme le contrat précédent, dans le souci de retrouver une date commune d'échéance avec le Contrat Temps Libre qui devrait quant à lui être prolongé de deux années.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le schéma de développement,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer un nouveau Contrat Enfance avec la CAF de Dieppe pour la période 2003-2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat enfance 2003-2007 - Centres de loisirs maternels
Convention avec l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités
I.F.A.C**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 26 juin 2003, le conseil municipal a approuvé la signature du contrat de délégation de service public avec l'I.F.A.C pour la gestion des centres de loisirs.

Par délibération en date du 30 octobre 2003, il a autorisé Monsieur le Député Maire à signer un nouveau Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe pour la période 2003-2007.

Ce nouveau contrat prévoit notamment la poursuite de la prise en compte de l'accueil des enfants de moins de 6 ans sur les périodes de congés scolaires avec la mise en place de centres de loisirs maternels dont la gestion est confiée à l'I.F.A.C.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à signer la convention avec l'I.F.A.C pour la mise en place des centres de loisirs maternels inscrits dans le contrat enfance,
- à verser à l'I.F.A.C 90 % du besoin de financement prévisionnel pour les centres de la Toussaint après la présente délibération et le solde au vu du bilan financier de l'activité

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat enfance 2003-2007 - Convention avec l'association
Accueil et Eveil en famille**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 30 octobre 2003, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à signer un nouveau Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe pour la période 2003-2007.

Ce nouveau contrat prévoit la reconduction des actions développées dans les précédents contrats, notamment l'accueil péri scolaire mis en place par l'association Accueil et Eveil en Famille ainsi que la prise en compte de l'accueil permanent au domicile d'assistantes maternelles et le projet de garde sur des horaires atypiques présentés par cette association.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à signer la convention avec l'association Accueil et Eveil en Famille pour la mise en place des actions inscrites dans le contrat enfance,
- à verser à l'association, au titre de l'année 2003, 90 % du besoin de financement prévisionnel pour l'accueil permanent et l'accueil sur horaires atypiques après la présente délibération et le solde au vu du bilan financier de l'activité.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Contrat de Ville - 3^{ème} phase de programmation

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans sa séance du 25 septembre 2003, le comité de pilotage du contrat de ville a arrêté la liste des actions à inscrire à la 3^{ème} phase de la programmation 2003 du contrat de ville, selon le tableau joint.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le tableau des actions faisant ressortir :

- en investissement, un financement par le contrat de ville de 147 868 €HT à financer à raison de 91 934 €par la Ville et 55 934 €par l'Etat,
- en fonctionnement, un financement par le Contrat de Ville de 40 397 € à financer à raison de 11 897 €par la Ville, 7 750 €par l'Etat et 20 750 €par la Région,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions de partenariat et de financement relatives à ces actions,

3°) d'autoriser le versement, sous forme de subvention, des sommes suivantes à imputer au 824-6574-37 :

- 36 000 €à la Poste pour la modernisation-extension du bureau de poste de Neuville,
- 5 460 €à l'association BEL AIR pour le projet CITE
- 1 250 €à Dieppe Scène Nationale pour « la roulotte à spectacles »
- 2 987 €à l'ADIE pour le financement des très petites entreprises dans les quartiers de Dieppe
- 2 200 €à l'association « Ensemble vers l'insertion et l'emploi » pour l'appui professionnel individualisé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Modernisation et extension du bureau de poste de Neuville lès Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 35*

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que par convention passée le 11 mars 2002 entre l'Etat et La Poste, cette dernière s'est engagée à renforcer sa présence et la qualité de ses services dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Neuville-Lès-Dieppe, La Poste envisage de moderniser et étendre le bureau de poste de Neuville-Lès-Dieppe et sollicite pour ce faire une subvention au titre de la politique de la ville.

L'opération vise à améliorer les conditions d'accueil des clients (70 262 visites en 2001) et le projet comprend :

- la mise aux nouvelles normes de sécurité (télésurveillance, vidéo-surveillance, trappon de livraison de fonds, gestion d'ouverture des coffres-forts, caisses sécurisées au guichet, contrôle d'ouverture de portes),
- l'accès du bureau aux personnes à mobilité réduite,
- la mise en place d'un agent d'accueil de La Poste permettant de soutenir la population en difficulté dans ses démarches quotidiennes,
- l'aménagement de trois guichets, d'une large salle d'attente du public avec un guide file,
- l'installation d'un libre-service affranchissement,
- la création de deux boxes pour les conseillers financiers, dont un pouvant être mis à disposition ponctuellement du service médiation de la Ville ou des associations locales.

Le coût de ce projet est estimé globalement à 348 500 € dont 252 500 € de travaux immobiliers et 96 000 € d'installation d'équipements et d'acquisition de mobilier.

Il sera financé par La Poste à hauteur de 252 500 €, une subvention globale au titre de la politique de la ville étant sollicitée pour 96 000 € auprès de l'Etat et de la Ville.

Pour sa part, l'Etat s'est engagé à subventionner l'opération à hauteur de 60 000 € sur le Fonds Interministériel des Villes non contractualisé.

Pour ce qui concerne la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'accorder, pour la réalisation de cette opération, une subvention à La Poste d'un montant de 36 000 € à imputer au 824-6574-37 et à inscrire à la 3^{ème} phase de programmation 2003 du Contrat de Ville,
2. d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec La Poste.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention relative à la mise en œuvre des actions de prévention
spécialisée sur la Ville de Dieppe - Solde de la subvention 2003 à verser
à l'association Foyer Duquesne**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 6 mars 2003, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Député-Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée sur la Ville de Dieppe, avec le Département de la Seine-Maritime et l'association Foyer Duquesne.

Conformément aux articles 5 et 6 de cette convention, la Ville s'engageait à verser à l'association une participation financière égale à 10% du budget autorisé au titre de la prévention spécialisée, en deux acomptes, l'un en avril et l'autre en juin, le solde de la participation devant être arrêté par le Conseil Municipal sur la base de l'exercice en cours.

Par courrier en date du 18 septembre 2003, le Conseil Général nous informe avoir arrêté le budget de la prévention spécialisée pour 2003, sur la base, en ce qui concerne la Ville, des crédits votés au budget primitif.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'arrêter sa participation 2003 au financement des actions de prévention spécialisée menées par le Foyer Duquesne dans la Ville de Dieppe à 56 690 €

2°) en fonction des acomptes déjà payés (37 794 €), de fixer le solde de sa participation 2003, à payer à l'association Foyer Duquesne à ce titre, à 18 896 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Aménagement de la salle de spectacles du Drakkar

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 35*

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que depuis son ouverture en juin 1999, la salle de spectacles du Drakkar – qui n’a été dotée d’aucun équipement scénique – fonctionne comme une salle polyvalente.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Neuville, qui comporte précisément un projet de construction de salle polyvalente, l’opportunité se présente d’affirmer la vocation du Drakkar comme lieu artistique et culturel, en partenariat avec la DRAC Haute-Normandie. Le projet doit permettre de cibler principalement le jeune public et d’élargir l’offre artistique et culturelle pour l’ensemble des Dieppois, en complémentarité avec les structures existantes. L’aménagement de la salle de spectacles devient par conséquent indispensable pour pouvoir accueillir en permanence des spectacles amateurs, semi-amateurs et professionnels.

Dans la perspective de cet aménagement, un premier diagnostic a été effectué fin mars 2003 par le responsable de l’unité de ressources techniques de l’Office de Diffusion et d’Information Artistique (ODIA Normandie). Un architecte a été missionné par la Ville pour produire un programme d’aménagement à partir de ce diagnostic qui préconise de permettre l’accès aux personnes à mobilité réduite, d’agrandir l’espace disponible, de créer une circulation technique, d’accrocher des projecteurs, des éléments de machinerie, des enceintes pour la diffusion du son, de créer une distribution électrique adéquate, d’améliorer l’utilisation de la régie et de la sécuriser, d’acheter du matériel compatible avec celui de Dieppe Scène Nationale.

Le programme d’aménagement proposé par l’architecte comprend :

1°) tranches fermes

- l’accessibilité handicapés	27 538,06 €HT
- l’accès à la régie et la restructuration de l’accueil	41 524,63 €HT
- l’installation de la passerelle-lumière-barres porteuses	97 648,00 €HT
- le dévoiement et insonorisation du conduit de ventilation	7 454,07 €HT
- honoraires de la maîtrise d’œuvre (17,29 % - complexité 1,20)....	30 113,09 €HT

2°) tranche conditionnelle

- une extension des loges et du dégagement de scène	132 404,50 €HT
- les honoraires de la maîtrise d’œuvre (16,619 % - complexité 1,14)	22 005,63 €HT

Le Drakkar étant situé dans un quartier prioritaire de politique de la ville et l’aménagement de la salle de spectacles faisant partie intégrante du projet de renouvellement urbain, il est proposé au Conseil Municipal :

1. d’approuver le programme d’aménagement de la salle de spectacles du Drakkar établi par l’architecte missionné par la ville qui s’élève, pour les tranches fermes de travaux, à 204 277,85 €HT et pour la tranche conditionnelle à 154 410,13 €HT.
2. d’autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter, pour le financement de la totalité de ce programme, l’ensemble des subventions de droit commun et de politique de la ville auprès des différentes collectivités territoriales partenaires de la ville, et à signer les conventions y afférentes.

3. d'imputer les dépenses et recettes aux crédits de la mission contrat de ville et politique des quartiers.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Bilan d'opérations "Bouge ton été 2003"

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33*

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le 26 juin 2003, le Conseil Municipal délibérait pour valider le programme d'activités de l'opération « Bouge ton Eté 2003 ».

Ce programme, qui s'est déroulé du lundi 30 juin au vendredi 29 août, a donné lieu à 9 réunions hebdomadaires de coordination, deux visites officielles les 22 juillet et 20 août, une réunion bilan-évaluation le 3 octobre et à la production, par les structures et services missionnés mentionnés ci-dessous, de bilans pédagogiques et financiers.

Au vu de ces bilans qui prennent acte des fréquentations suivantes :

- plus de 600 jeunes aux animations sportives en canoë, VTT, sports collectifs proposées par le service municipal des sports,
- 120 passages aux séances de voile organisées par le Cercle de la Voile de Dieppe,
- 161 jeunes aux deux stages de basket organisés par l'Amicale Laïque de Neuville-lès-Dieppe,
- plus d'une centaine de passages aux animations, écoles et tournois d'échecs organisés par l'Echiquier Dieppois,
- 75 jeunes à l'atelier multimédia du pôle de services La Fontaine et 50 jeunes concernés par les sorties à l'Armada, au lac de Caniel et à la Cité des Sciences,
- 6 jeunes aux séances de préparation à l'Attestation de Formation aux premiers secours,
- plus de 150 passages aux sorties et animations organisées par le pôle de services Camille-Claudel (Armada, Bagatelle, Karting, lac de Caniel, baptême de l'air),
- 393 jeunes différents concernés par les activités et animations diverses encadrées par la Maison Jacques Prévert (voyages à Etretat, en baie de somme, parc Astérix, animations sportives, jeux, barbecue, soirées dansantes, bowling, billard, cinéma , etc...),
- 34 jeunes concernés par les séjours à Hérouville et Berck-sur-Mer et 40 jeunes ayant fréquenté le Club des Jeunes de Neuville/Maison pour Tous,
- 14 jeunes concernés par les activités de parachutisme,escalade-rappel, moto-cross organisées par le Centre Social de Neuville,
- 175 personnes ayant fréquenté l'atelier multimédia et 11 ayant participé à l'atelier de réalisation d'un court-métrage à la MJC du centre dans le cadre de l'action ciné-cinéville,
- 28 jeunes ayant participé au stage de danse hip-hop organisé par l'Ecole Nationale de Musique et de Danse,

et pour tenir compte de la mission de coordination pédagogique confiée à l'association Foyer Duquesne, il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les soldes de subventions à verser aux associations au titre de l'organisation d'activités dans le cadre de « Bouge ton Eté 2003 », conformément aux bilans financiers qui nous ont été produits :

- 420 € au cercle de la voile de Dieppe,
- 450 € à l'échiquier dieppois,
- 5 525 € à la Maison Jacques Prévert,
- 4 698,70 € au Club des Jeunes de Neuville/Maison pour Tous,
- 4 65,46 € au Centre Social de Neuville,
- 2 827 € à la MJC du Centre,
- 1 500 € au Foyer Duquesne,

Ces subventions sont imputées au 824 – 6574.40 – 37.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.
- ☞ Mmes SANNIER et GAILLARD ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Contrat Temps Libre - Avenant n°2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le 14 décembre 2000, le Conseil Municipal a délibéré en vue de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe un Contrat temps libre (CTL). Ce dispositif encourage la mise en place d'actions en faveur des enfants et des adolescents de 6 à 16 ans. Il vise à favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances et à proposer des actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école, afin de faciliter l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilisation.

L'effort minimum de dépenses supplémentaires de la commune au 31 décembre de la dernière année de contrat doit atteindre au moins 15,24 € par enfant de 6 à 16 ans résidant sur le territoire, soit 71 117,67 € à Dieppe.

Le schéma de développement du contrat 2000-2002 précisait les objectifs à atteindre en fonction des besoins déterminés lors du diagnostic :

- Expérimenter des actions s'inscrivant dans les principes de la charte de la communauté éducative dieppoise,
- Impliquer les jeunes et les familles dans l'organisation des loisirs,
- Mettre en cohérence l'existant par un travail sur la tarification des activités et la réalisation d'actions de communication concertées,
- Animer le projet éducatif local et coordonner les activités.

Au moment de la signature du CTL, il n'avait pas été envisagé d'ouvrir de nouveaux centres de loisirs ou d'en étendre l'ouverture. Afin que ces projets soient financés par le CTL, un avenant a donc été signé avec la Caisse d'Allocations familiales en 2002.

Au cours des trois années de contrat, ont été réalisés, un diagnostic, des actions nouvelles en faveur des jeunes et une étude de la tarification des activités. Un coordinateur du Projet éducatif Local a été recruté le 1^{er} août 2001 et un réseau dédié à l'information sur les loisirs a été mis en place.

Le bilan partagé avec la CAF prend acte que la période de mise en œuvre des actions n'a démarré qu'avec l'arrivée du coordonnateur et porte sur 18 mois. Cette dynamique entraîne une charge de travail accrue pour le coordonnateur qui doit poursuivre et intensifier sa mission d'impulsion et d'accompagnement à l'élaboration de nouveaux projets en direction du public cible. Pour ce faire et le décharger d'un certain nombre de tâches administratives, il est proposé de lui affecter un secrétaire – animateur à raison de 7 heures hebdomadaires.

D'autre part, un certain nombre d'objectifs reste à atteindre :

- Une politique tarifaire, notamment pour les centres de loisirs, doit être définie et appliquée par l'ensemble des structures.
- Les actions de communication doivent être renforcées par la réalisation de guides et l'animation du réseau.

Aussi, il est proposé de prolonger le contrat temps libre jusqu'au 31 décembre 2004 par avenant. Dans ce cadre, les dépenses comprises entre 15,24 et 30,48 € par enfant seront financées par la CAF.

Parallèlement, pour répondre aux besoins d'accueil et de garde des familles, l'ouverture d'un centre de loisirs à la journée en centre ville est expérimentée depuis le 10 septembre 2003. Afin que ce projet soit financé par le CTL, il doit figurer dans l'avenant à signer avec la Caisse d'Allocations familiales.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces projets et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant entre la Ville de Dieppe et la CAF.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Programmation 2003/2004 - Contrat Temps Libre
Contrat Educatif Local - Ticket sport**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que depuis 2002, suite aux différents appels à projets contrat temps libre (CTL) et aux projets d'extension et d'ouverture de centres de loisirs 6-13 ans, plusieurs actions ont été réalisées. Après examen des rapports d'activité par le comité de validation du CTL, il est proposé de reconduire ces opérations pendant l'année scolaire 2003/04 :

- des stages et des ateliers d'initiation aux arts du cirque avec l'Arche de Noë,
- un club d'aquariophilie à la Cité de la mer,
- des ateliers, des sorties et un séjour de découverte de l'environnement par le Club des jeunes de Neuville,
- des ateliers du patrimoine pour enfants pendant les vacances scolaires par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire,
- des sorties culturelles ou de loisirs pour les familles par le centre social de Neuville,
- un club nature proposant le suivi d'un mammifère marin par satellite et un stage en écologie marine ainsi que des actions d'éducation à l'environnement par le Club des jeunes de Neuville,
- des cours de danse moderne au Pôle de services Camille Claudel,
- un centre de loisirs 6 – 13 ans le mercredi après-midi au Pollet par l'IFAC.

La réalisation d'actions nouvelles est également envisagée par plusieurs structures :

- des ateliers d'Échecs dans les quartiers (Les Bruyères, Val Druel et Le Pollet) par l'échiquier dieppois,
- deux séjours pour découvrir d'autres milieux avec la Maison Jacques Prévert,
- un séjour à Paris avec l'Association Bel Air,
- des sorties en mer avec le Cercle de voile de Dieppe,
- des activités pour adolescents sur le patrimoine maritime aux vacances de Pâques par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire,
- des activités scientifiques et techniques lors des vacances scolaires au pôle La Fontaine,
- l'ouverture d'un centre de loisirs 6 – 13 ans le mercredi toute la journée en centre ville par l'IFAC.

Depuis plusieurs années, la Ville de Dieppe participe également à la mise en œuvre des dispositifs Contrat Educatif Local (CEL) et Ticket Sport. Recherchant l'épanouissement, l'insertion sociale et la réussite scolaire des enfants et des jeunes, le CEL vise une amélioration de l'articulation et de la complémentarité entre les activités des temps scolaire, péri et extra-scolaires.

Les actions proposées dans le cadre de l'opération « Ticket-Sport », dispositif mené conjointement par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) et le Conseil Général, qui permettent aux enfants et aux jeunes de pratiquer des activités physiques et sportives pendant les vacances scolaires, sont intégrées au CEL.

Durant la présente année scolaire, en plus des animations du service municipal des sports, plusieurs activités sont envisagées :

- des ateliers de sensibilisation et de création artistique cinématographique par la MJC Quartier centre ville,
- des cycles sur l'histoire et l'art de la Renaissance par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire (DVAH),

- des ateliers d'initiation au cor à l'école Michelet et à l'école Sonia Delaunay pendant la pause méridienne par l'Ecole Nationale de Musique et de Danse (ENMD),
- des cycles de yoga au Collège Delvincourt et au Collège Camus (par la mise à disposition d'un professeur de yoga du Club des jeunes de Neuville),
- des actions d'éducation à l'environnement au club nature du Collège Camus avec le Club des jeunes,
- un comité de lecture pour adolescents avec le Réseau des bibliothèques,
- des activités scientifiques et techniques (hors temps scolaire) dans le cadre de semaines banalisées « classe de mer » réservées à des écoles dieppoises organisées par l'ESTRAN – Cité de la mer.

Ces actions, avec les activités du Conseil Municipal des Jeunes, constituent le projet de CEL 2003/04 qui a été agréé par le comité départemental de pilotage le 26 juin 2003. La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports a accordé une subvention globale de 32 500 € (dont 3 000 € au titre de l'opération Ticket sport). La Direction Régionale des Affaires Culturelles a décidé de financer les actions de la MJC, de DVAH et l'ENMD à hauteur de 4 659 € (1 553 € à chacune des actions). Le Conseil Général a accordé une subvention de 2 400 € pour Ticket sport.

Pour le financement de ces actions CTL et CEL 2003/04, il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'attribuer les subventions suivantes (Fonction 255 Nature 6574 Service 3281) :

- MJC Quartier centre ville : ateliers de médiation à la création artistique cinématographique, 3 080 €
- SYDEMPAD : atelier instrumental d'initiation au cor, 1 553 €
- ESTRAN – Cité de la mer : séjours de découverte littorale et maritime, 4 800 €
- ESTRAN - Cité de la mer : club aquariums marins, 1 750 €
- Club des jeunes de Neuville (en partenariat le Réseau d'Education Prioritaire) : cycles de yoga, 3 564 €
- Club des jeunes de Neuville (en partenariat avec le Collège Camus) : club nature « Les tritons », 2 065 €
- Club des jeunes de Neuville : club « nature 2000 », 2 692 €
- Club des jeunes de Neuville : ateliers et séjours de découverte de l'environnement, 5 900 € (dont 2 401 € pour le 1^{er} semestre 2003)
- Arche de Noë : s'épanouir avec le cirque, 2 900 €
- Centre Social de Neuville : et si on sortait en famille, 1 000 €
- Maison Jacques Prévert : départ en vacances - découverte d'autres milieux, 5 500 €
- L'échiquier dieppois : le jeu d'échecs dans les quartiers, 4 510 €
- Association Bel Air : de Neuville à Paris..., 2 364 €
- Cercle de Voile de Dieppe : pratique de la voile sur habitable - pêche en mer, 4 840 €

Un acompte correspondant au besoin de financement du premier trimestre 2003/2004 sera versé aux associations en 2003. Pour les actions du CTL, dispositif fonctionnant en année civile (à la différence du CEL), le versement du solde de la subvention est subordonné à l'inscription de ces crédits au budget de Ville en 2004.

2. d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions avec les associations maîtres d'œuvre.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Mmes SANNIER et GAILLARD ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision modificative n°2 - Budget Principal Ville

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean Bazin, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 2 du Budget Principal qui tient compte des réajustements de crédit des dépenses et recettes nouvelles après le vote du Budget Primitif 2003.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section d'investissement

Dépenses :

Moins-values de cession	636 935,66
Immobilisations incorporelles	- 32 700,00
Immobilisations corporelles	18 050,00
Immobilisations en cours	351 113,33
	<hr/>
Total	973 398,99

Recettes :

Complément FCTVA	98 792,00
Subventions d'investissement	- 28 883,00
Moins-values de cession	85 019,50
Immobilisations incorporelles	211 295,33
Immobilisations corporelles	345 950,46
Virement de la section de fonctionnement	261 224,70
	<hr/>
Total	973 398,99

Section de fonctionnement

Dépenses :

Charges à caractère général	85 733,00
Charges de personnel	43 014,00
Charges de gestion courante	96 106,00
Charges financières	- 56 000,00
Charges exceptionnelles	9 614,00
Valeurs comptables des immobilisations cédées	344 950,46
Différence sur réalisations transférées en investissement	85 019,50
Virement à la section d'investissement	261 224,70
	<hr/>
Total	869 661,66

Recettes :	
Impôts et taxes	259 231,00
Dotations et participations	- 70 589,00
Autres produits de gestion courante	7 457,00
Produits exceptionnels	36 627,00
Différences sur réalisations reprises au compte résultat	636 935,66
	<hr/>
Total	869 661,66

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision modificative n°1 - Budget annexe - Stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 35*

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 du Stationnement

Section d'investissement :

Dépenses :

01 - 165 - 3440	Dépôts et Cautionnements reçus	+ 5 335,72 €

Total		5 335,72 €

Recettes :

01 - 001 - 3440	Résultat reporté	+ 5 335,72 €

Total		5 335,72 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

01 - 022 - 3440	Dépenses imprévues	+ 6 403,14 €

		6 403,14 €

Recettes :

01 - 002 - 3440	Résultat reporté	+ 6 403,14 €

		6 403,14 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision modificative n°1 - Centre les Roches

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative N°1 du Domaine des Roches, laquelle a été préalablement approuvée par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 07 octobre 2003.

Section d'investissement :

Dépenses :

2184 Mobilier	+ 3 885,06 €

Total	3 885,06 €

Recettes :

021 Virement de la section de fonctionnement	+ 3 885,06 €(ordre)

Total	3 885,06 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

605 Achat petit équipement	+ 1 500,00 €
6064 Fournitures administratives	+ 1 000,00 €
6068 Autres fournitures	+ 1 000,00 €
607 Alimentation	+ 1 000,00 €
6152 Entretien réparation biens immobiliers	+ 2 000,00 €
6262 Télécom	+ 300,00 €
658 Charges divers gestion courante	+ 1 850,00 €
023 Virement section d'investissement	+ 3 885,06 €(ordre)

	12 535,06 €

Recettes :

002 Résultat reporté	+12 535,06 €

	12 535,06 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicats intercommunaux et établissements publics
Communication de documents budgétaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'article L 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "copie du budget et des comptes du Syndicat est adressée chaque année aux Conseils Municipaux des communes syndiquées".

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du Compte Administratif 2002 des établissements publics et des syndicats intercommunaux dont est membre la Ville de Dieppe :

Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un Centre informatique (S.I.G.D.C.I.)
--

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section de fonctionnement correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis :	2 270 899,76 €
Rattachements :	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté :	795 688,59€

Dépenses

Mandats émis :	2 216 978,53 €
Rattachements :	0,00 €

Résultat comptable : + 849 609,82 €

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis	553 964,86 €
Résultat d'investissement reporté	704 424,23 €

Dépenses :

Mandats émis	276 178,06 €
--------------	--------------

Résultat comptable + 982 211,03 €

Pôle de Développement Touristique (PDT)

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis	185 449,03 €
Rattachements	3 712,70 €
Résultat de fonctionnement reporté	20 308,50 €

Dépenses :

Mandat émis	162 966,42 €
Rattachements	25 199,65 €

Résultat comptable : + 21 304,16 €

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	64 861,70 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	21 895,73 €
Résultat d'investissement	35 625,82 €
<u>Résultat comptable</u>	+ <u>7 340,15€</u>

Syndicat pour l'Extension du Golf de Dieppe Pourville (SYLEG)

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	28 798,96 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	16 476,90 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	5 617,57 €
Rattachements	0,00 €
<u>Résultat comptable</u>	+ <u>39 658,29 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	39 404,35 €
Résultat d'investissement reporté	2 384,80 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	22 867,35 €
<u>Résultat comptable</u>	+ <u>18 921,80 €</u>

Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Musical en Pays Dieppois (SYDEMPAD)
--

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	2 797 640,12 €
Rattachements	212 045,58 €
Résultat de fonctionnement reporté	42 720,17 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	2 708 627,98 €
Rattachements	9 884,46 €
<u>Résultat comptable</u>	+ <u>333 893,43 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	360 534,59 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	339 941,73 €
Résultat d'investissement reporté	286 621,56 €
<u>Résultat comptable</u>	<u>- 266 028,70 €</u>

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2003 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Syndicat des Transports de Dieppe et Environs (STRADE) :
--

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	2 068 443,20 €
Rattachements	23 221,46 €
Résultat de fonctionnement reporté	18 431,30 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	1 894 951,52 €
Rattachements	75 927,14 €
<u>Résultat comptable</u>	<u>+ 139 217,30 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	94 587,41 €
Résultat d'investissement reporté	513 489,56 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	17 879,31 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 590 197,66 €</u>

Syndicat du Parc d'Activité du Port de l'Est (SIPAPE)

Budget Principal

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	46 684,47 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	24 718,23 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	38 053,52 €
Rattachements	7 250,30 €

Résultat comptable : + 26 098,88 €

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	21 870,34 €
Résultat d'investissement reporté	178 750,78 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	75 441,78€

Résultat comptable + 125 179,34 €

Budget Atelier Relais

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	389 359,50 €
Rattachements	154 759,46 €
Résultat de fonctionnement reporté	166 098,70 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	218 368,78 €
Rattachements	37 485,96 €

Résultat comptable + 454 362,92 €

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	204 930,46 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	179 848,02 €
Résultat d'investissement reporté	227 878,73 €

Résultat comptable - 202 796,29 €

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2003 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Domaine les Roches

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	299 371,39 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	3 313,70 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	283 853,58 €
Rattachements	0,00 €
<u>Résultat comptable</u>	+ <u>18 831,51€</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	4 860,93€

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	5 952,80 €
Résultat d'investissement reporté	429,58 €

<u>Résultat comptable</u>	- <u>1 521,45 €</u>
---------------------------	---------------------

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2003 lors de l'adoption du budget supplémentaire

Régie de Restauration Municipale

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	1 713 706,97 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	245 097,30 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	1 658 947,51 €
Rattachements	70 439,68 €

<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>229 417,08 €</u>
-----------------------------	-----------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	17 189,42 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	7 110,01 €
Résultat d'investissement reporté	5 876,25 €

<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>4 203,16 €</u>
-----------------------------	---------------------

Syndicat Mixte pour le Refinancement des Avances C.N.E du Grand Chantier de Penly

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis	2 898 358,26 €
Rattachements	0,00 €
<u>Dépenses</u>	
Mandats émis	2 898 357,75 €
Rattachements	0,00 €
<u>Résultat comptable</u>	+ <u>0,51 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2002 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recette :</u>	
Virement de la section de Fonctionnement :	2 482 427,60 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	2 482 427,60 €
<u>Résultat comptable</u>	<u>0,00 €</u>

SEM Locale de Coopération Transmanche

Le résultat net comptable (après impôts) de l'exercice 2002 est arrêté à la somme de :

<u>Produits</u>	1 240 927,45 €
<u>Charges</u>	1 258 640,13 €
<u>Résultat comptable</u>	- <u>17 712,68 €</u>

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Société Dialogue - Demande de garantie d'emprunt - Acquisition et
amélioration d'un logement PLAI - 3 ruelle des Grèves - Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 29 août 2003, la société H.L.M. C.I.F.N. DIALOGUE sollicite la garantie à 100 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement PLAI situé 3 Ruelle des Grèves à Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à la Société H.L.M. C.I.F.N. DIALOGUE pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de la somme de 2 600,02 € représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 2 600,02 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt Locatif Aidé d'Intégration (P.L.A.I.) est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement P.L.A.I. situé 3, ruelle des Grèves à Dieppe.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt P.L.A.I. sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant	2 600,02 €
Echéance.....	annuelle
Durée totale du prêt.....	32 ans
Taux d'intérêt annuel.....	2,95 %
Différé d'amortissement.....	0 an
Taux annuel de progressivité des annuités.....	0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.	

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société H.L.M. C.I.F.N. DIALOGE et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, la Société H.L.M. C.I.F.N. DIALOGE, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°1 à la convention de gestion temporaire 2003 entre la ville de Dieppe et la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise
Compétences eau et assainissement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2003 autorisant :

- dans un premier temps la commune de Dieppe à poursuivre l'exercice des compétences transférées jusqu'à ce que la communauté d'agglomération de la région de dieppe soit en mesure de les assumer de manière effective,
- dans un second temps Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces et conventions susceptibles d'intervenir à cet effet avec la communauté d'agglomération de la région de Dieppe.

Considérant :

- qu'en date du 24 juin 2003 la commune de Dieppe signait avec la communauté d'agglomération de la région dieppoise une convention de gestion temporaire 2003 ayant pour objet de charger la commune de Dieppe de procéder à toute opération, tant en dépenses qu'en recettes, relative à la gestion des compétences "eau" et "assainissement".

- que les crédits dépenses inscrits pour 2003 aux comptes 6281 "concours divers - cotisations" et 63512 "Taxes Foncières" du budget de l'eau ne couvriront pas la totalité des besoins de l'exercice.

- que les crédits dépenses inscrits pour 2003 aux comptes : 1641.2 "emprunts en Euros" - 1681 "autres emprunts" et 1688 "intérêts courus" du budget de l'assainissement ne couvriront pas la totalité des besoins de l'exercice.

- que les crédits prévus dans l'état récapitulatif joint à la convention de gestion temporaire peuvent en cours d'exercice faire l'objet d'une modification par avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention 03.213 de gestion temporaire 2003 autorisant les mouvements de crédits suivants par décision modificative :

Budget de l'Eau :

Dépenses :	022	Dépenses imprévues	- 13 400,00 €
	6281	Concours divers	+ 13 400,00 €
	6156	Maintenance	- 600,00 €
	63512	Taxes foncières	+ 600,00 €

			0,00 €

Budget de l'Assainissement :

Dépenses :	1641.2	Emprunts en Euros	+ 3 500,00 €
	1681	Autres emprunts	+ 10 000,00 €
	1688	Intérêts courus	+ 145,30 €
	167	Emprunts et dette	- 645,30 €

			+ 13 000,00 €

Recettes :	1641.2	Emprunts en Euros	+	3 500,00 €
	1641.3	Emprunts en Euros	+	9 500,00 €

			+	13 000,00 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Autocommutateur de l'Hôtel de Ville - Avenant n°1 - Marché n°02.244

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 35*

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la direction des sports a procédé au déménagement de ses services depuis plusieurs mois du stade Delaune à la Maison des Sports.

Le service connaît de grandes difficultés en matière de communication, du fait de l'obsolescence de l'autocommutateur du site, qui fait actuellement l'objet d'un contrat d'entretien passé avec l'entreprise NextiraOne (marché 03-025) pour un montant annuel de 906,57 €TTC.

La solution économiquement la plus intéressante consiste à relier le site de la Maison des Sports avec l'Hôtel de Ville, et d'utiliser l'autocommutateur implanté sur ce dernier, lequel fait actuellement l'objet d'un marché avec la même entreprise (marché 02-244) pour un montant, sur cinq ans, de 143 641,29 €TTC.

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 16 octobre 2003, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à passer un avenant au marché 02-244 attribué à NextiraOne, sous la forme d'une location entretien supplémentaire sur 4 ans pour un montant mensuel de 427,29 €TTC (soit, sur les quatre ans restant à courir, un montant de 20 509,92 €TTC, conduisant à un montant total du marché initial de 164 151,21 €TTC, correspondant à une augmentation du marché de base de 14,28 %), étant entendu que moyennant cette autorisation, Monsieur le Député-Maire procèdera à la résiliation du marché 03-025,
- d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget – fonction 020 – Article 6135 – service 3122

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Participation de la Ville de Dieppe au salon Mit'international

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 35*

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Dieppe a choisi de participer au Mit' International, salon professionnel orienté vers le marché des autocaristes et tour opérateurs qui s'est tenu au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris du 8 au 10 octobre 2003.

Dieppe était représentée, à travers un stand partagé avec l'Office de tourisme de Dieppe et le Pôle de Développement touristique du Pays de Dieppe, sous la bannière « Dieppe environs ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à verser la quote-part supportée par la Ville, soit 2 450 € à l'Office de tourisme qui prend en charge les frais afférents à cette opération.

La dépense correspondante sera imputée au crédit 95-6574.01-3322 du budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Participation de la Ville au salon nautique - Décembre 2003 Paris

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil municipal que la Ville de Dieppe a choisi de participer au Salon nautique qui se tiendra du 5 au 15 décembre 2003.

La Ville sera représentée à travers un stand à la bannière « Seine-Maritime / Côte d'Albâtre » et accompagnée par l'Office de tourisme de Dieppe et le Pôle de Développement touristique du Pays de Dieppe.

Il est proposé d'autoriser le Député-Maire à verser la quote-part supportée par la Ville, soit 1 450 €, au Comité départemental du Tourisme qui prend en charge les frais afférents à cette opération.

La dépense correspondante sera imputée au crédit 95-6574-3322 du budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Ateliers du patrimoine
Demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le service éducatif de Dieppe Ville d'art et d'histoire propose tout au long de l'année des ateliers sur le patrimoine de la ville de Dieppe pour les scolaires. Les objectifs de ces ateliers sont d'apprendre aux jeunes dieppois à observer et à mieux connaître le patrimoine de leur ville.

Par courrier en date du 23 juin 2003, la Direction Régionale des Affaires Culturelles propose à la Ville de Dieppe l'attribution d'une subvention à hauteur de 16 769 € pour ce type d'animation.

Le projet se décline de la manière suivante :

- Conception et réalisation d'une maquette pédagogique sur la reconstruction de Dieppe au 17^{ème} siècle (outil indispensable pour comprendre la reconstruction de la ville à l'époque de Louis XIV) : estimation : 9 145 €

- Achat d'un appareil photographique numérique afin de suivre et restituer le déroulement de ces ateliers : estimation de 400 €

- Rémunération des intervenants de janvier à juin 2003 (les ateliers du patrimoine sont assurés par l'animatrice du patrimoine et les guides conférencières de Dieppe Ville d'art et d'histoire) : estimation de 1 909 €

Soit un total de 11 454 €:

- part DRAC : 9 545 €
- part Ville de Dieppe : 1 909 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1/ de solliciter l'attribution de la subvention DRAC pour le financement du projet énoncé ci-dessus,

2/ d'autoriser M. le Député-Maire à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Les "mardis de Château Michel"
Conférences-débats - Demande de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de l'application de la convention régionale du 27 septembre 2001 relative au développement des activités culturelles et artistiques à l'hôpital, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (A.R.H.) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles accordent une subvention à hauteur de 1 691,57 €part DRAC, et 1 691,57 €part A.R.H.

En partenariat avec l'équipe d'animation de Château-Michel, Dieppe Ville d'art et d'histoire met en place, de novembre 2003 à juin 2004, une série de six conférences sur le patrimoine local au sein de la maison de retraite, à destination des personnes âgées, de leurs familles, du personnel médical, mais aussi de tous les habitants du quartier voire de la ville qui seraient intéressés.

Ces conférences abordant essentiellement des thèmes du XX^{ème} siècle, (la gare de Dieppe de 1848 à nos jours, les différents métiers de la mer...) déboucheront sur le recueil de témoignages recueillis par un écrivain conseil.

Le projet se décline de la manière suivante :

- préparation des conférences pour un coût de 456 €(soit 76 €/séance),
- guidage pour un coût de 456 €(soit 76 €/ séance),
- intervention de l'écrivain conseil pour un coût de 2 466 €(soit 411 €/ séance),
- acquisition d'un appareil pour diapositives pour un coût de 600 €

Soit un total de 3 978 €

Il reste donc à la charge de la Ville de Dieppe 594,86 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de solliciter pour le financement de ce projet l'attribution de la subvention DRAC et Agence Régionale de l'Hospitalisation,

2/ d'autoriser M. le Député-Maire à signer les documents correspondants

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Formation des guides conférenciers
Demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'afin de satisfaire la demande d'un public sans cesse plus divers (enfants et adultes dieppois, touristes français ou étrangers), et plus nombreux chaque année, les guides conférenciers de Dieppe Ville d'art et d'histoire doivent sans cesse se former, étudier le patrimoine dieppois mais aussi acquérir de nouvelles connaissances et assimiler les nouvelles recherches en histoire générale de l'art, en architecture. Ils doivent également se perfectionner en langues.

Afin de soutenir cette action de formation, garante d'un label de qualité, la Direction Régionale des Affaires Culturelles par courrier en date du 23 juin 2003 propose à la Ville de Dieppe l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 367,50 €

Cette formation qui se déroulerait essentiellement en novembre et décembre, est estimée à 2 841 € soit :

- Part DRAC : 2 367,50 €
- Part Ville de Dieppe : 473, 50 €
(dépense relevant du budget formation)

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1/ de solliciter l'attribution de la subvention DRAC pour l'action énoncée ci-dessus,

2/ d'autoriser M. le Député Maire à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Projet éducatif et partenariat scolaire "Comenius" - Convention Ville
de Dieppe/Socrates - Année scolaire 2003-2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que SOCRATES est un programme d'action communautaire en matière d'éducation pour 3 ans.

L'école élémentaire André Boudier est inscrite dans le projet scolaire Comenius intitulé « éléments communs » de notre Europe pour la dernière année.

Monsieur DELAMOTTE, Directeur et Monsieur CHARPENTIER, enseignant de l'école sont engagés dans cette action avec leurs partenaires anglais et irlandais.

Aussi pour permettre à l'école élémentaire Boudier de bénéficier des crédits nécessaires, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat financier (03-FRA1-S2C01-02586-3 /SECOP0534) à intervenir avec l'Agence SOCRATES-Léonardo da Vinci –groupement d'intérêt public- créé par décret le 23 août 2000, le Directeur de l'école et le Receveur municipal.

La subvention attendue : 5 848 € couvre les dépenses inhérentes à l'action y compris les remboursements des déplacements et frais de mission des personnels enseignants qui se rendront au Royaume Uni et en Irlande au cours de l'année scolaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projets d'écoles 2003-2004

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 35*

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que l'an passé, les projets d'écoles ont été écrits pour les 3 ans. Des actions spécifiques sont déclinées chaque année et appellent les financements de l'Inspection Académique et de la Ville.

23 écoles sollicitent l'aide de la Ville pour :

- des actions de soutien à la lecture tels que les défis et les rallyes lecture et l'enrichissement des bibliothèques et centres documentaires
- des classes à P.A.C. sur le patrimoine local, la musique, le théâtre, la danse, la photographie, les arts plastiques en lien avec l'action culturelle de l'Inspection Académique « le lien, tresser des liens ».
- des opérations de communication avec les familles : le journal scolaire.....
- des activités à caractère scientifique et technique, d'éducation à la santé, au sport, à l'environnement etc...

En ce qui concerne les activités de découverte du patrimoine historique de la Ville et du littoral dieppois d'une part, et la création artistique, le théâtre et le défi technologique d'autre part, l'accès gratuit des classes est financé ainsi :

- D.V.A.H. 1,52 € par enfant, au vu du réalisé 2002/2003 : 1 201 élèves
- ESTRAN 2 € par enfant, au vu du réalisé 2002/2003 : 1 893 élèves
- M.J.P. au vu du nombre d'écoles (5) et d'enfants concernés (225)
- PEDAGOTHEQUE soutien forfaitaire au défi technologique « robots » inter écoles.

Après étude concertée et validation des projets par les I.E.N., l'aide de la ville peut se répartir comme suit (voir tableau en annexe).

Afin de ne pas retarder la mise en place de ces actions, il est proposé au Conseil Municipal de verser aux coopératives ou organismes concernés les sommes figurant sur l'état récapitulatif, pour un montant de 25 088 € à prélever sur le crédit prévu à cet effet au B.P. 2003 (211 - 6574.8 - 326, 212 - 6574.8 - 326, 255 - 6574.8 - 326).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Transport scolaire - Demi-tarif élève - Section d'Enseignement Général
et Professionnel Adapté - Collège Camus**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que sur Neuville, la S.E.G.P.A. (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) du Collège CAMUS accueille sans distinction des élèves domiciliés dans les différents quartiers de la Ville.

Pour se rendre au collège, les élèves ont la possibilité d'utiliser le « Clip Hebdo » proposé par Stradibus.

Au vu des difficultés financières rencontrées par les familles, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le demi-tarif accordé chaque année aux bénéficiaires dont la liste est fournie, à chaque rentrée, par le directeur de la SEGPA.

Stradibus facture à la Ville ce demi-tarif, la dépense est inscrite au budget primitif au 252-6247-326. Pour 2002 elle s'élevait à 805 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Incinération des déchets apportés par la société Onyx à l'Usine
d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la Ville de Dieppe (U.I.O.M) permet de brûler les déchets ménagers de la collectivité représentant un volume annuel de 19 000 tonnes et de disposer d'une capacité résiduelle de traitement estimée à 10 000 tonnes / an, appelée "vide de four".

Considérant :

- La volonté de la Ville de Dieppe de combler le "vide de four" de l'U.I.O.M. pour des raisons économiques,
- La demande formulée par la société Onyx Valnormandie pour apporter des déchets à incinérer à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dieppe (environ 1000 tonnes par mois)

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ d'autoriser ces apports de déchets,

2/ d'approuver la convention à intervenir à cet effet avec la société Onyx Valnormandie portant définition des droits et obligations des parties.

Cette convention prend effet au 1^{er} novembre 2003 pour une période de trois mois étant précisé que les délais d'interruption éventuels de fonctionnement de l'usine entraînent une prolongation de l'effet de la convention à due concurrence.

Le montant des frais forfaitaires dus par la société Onyx Valnormandie en contrepartie de cette prestation s'établit à 159 000 €nets.

Cette convention pourra être renouvelée trimestriellement, dans le même cadre contractuel, pour une période ne pouvant excéder six mois, soit jusqu'au 31 juillet 2004 maximum.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projet de complexe balnéaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 6 mars 2003, la Ville de Dieppe a réaffirmé les principes généraux de l'opération de rénovation du complexe balnéaire de DIEPPE.

Par délibération du 7 mai 2003, la Ville de Dieppe a, tout en confirmant les principes retenus, procédé à la révision du phasage de l'opération qui se décomposait, dès lors, en deux phases telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Rappel des phases et des tranches mises en œuvre dans l'avenant n° 1 de mai 2003 :

phases	tranches	ouvrages
1 ^{ère} phase	tranche ferme	hall d'entrée, hall des bassins, vestiaires piscines, vestiaires groupes, extérieur piscines, bassin ludique, rénovation bassin 50m, locaux techniques (chaufferie, traitement de l'air et de l'eau), branchement effluent, parvis et parking de surface.
	tranche conditionnelle 1	espace remise en forme, balnéothérapie, restaurant, galerie de liaison, cabines de bain(ouest), remise en état de la digue.
	tranche conditionnelle 2	parking de 201 places.
2 ^{ème} phase		salle de congrès, espaces verts à thèmes, passerelle de liaison en bois, emmarchement gradins.

L'Avant Projet Sommaire, qui a été approuvé en commission de pilotage le 5 septembre 2003, a permis d'améliorer le projet en le complétant au niveau de chacune des phases par les éléments supplémentaires qui figurent dans le tableau ci-après. Il est, en effet, apparu nécessaire d'adjoindre certains travaux dont la nature est rapportée en annexe 1.

Enfin, il est apparu nécessaire de revoir un certain nombre d'éléments immatériels:

- un avenant sera établi au marché de maîtrise d'œuvre Duval-Reynal, prenant en compte les modifications exposées ici,
- les missions SPS et Contrôle Technique seront revues sur les mêmes bases d'augmentation des travaux,
- la rémunération du mandataire, la SEMAD, sera revue sur ces nouvelles bases.

Nouvelle définition du phasage de l'opération

phases	tranches	ouvrages
1 ^{ère} phase	tranche ferme	hall d'entrée, hall des bassins, vestiaires piscines, vestiaires groupes, extérieur piscines, bassin ludique, rénovation bassin 50 m, locaux techniques (chaufferie, traitement de l'air et de l'eau), branchement effluent, parvis et parking de surface.
		plongeoirs de 1 et 3 m, bassin tampon pour rejet des eaux usées, végétalisation terrasse, couverture du bassin, destructeur de chloramines, gestion des entrées.
	tranche conditionnelle 1	espace remise en forme, balnéothérapie, restaurant, galerie de liaison, cabines de bain(ouest), remise en état de la digue,
		végétalisation terrasse, matériel cuisine du restaurant, sanitaires de la plage.
tranche conditionnelle 2	Extension du parking de 201 places à 400 places en souterrain.	
2 ^{ème} phase		salle de congrès, espaces verts à thèmes, passerelle de liaison en bois, emmarchement gradins.
		matériel de cuisine de la salle des congrès.

Après ajustement de l'APS et introduction des nouveaux éléments de programme, l'enveloppe financière consacrée aux travaux évolue de la manière suivante :

		délibération du 7 mai 2003	APS
1 ^{ère} phase	tranche ferme	6 033 000 €	6 762 648 €
	1 ^{ère} tranche conditionnelle	2 421 000 €	2 665 285 €
	2 ^{ème} tranche conditionnelle	3 497 000 €	5 404 507 €
	sous-total 1 ^{ère} phase	11 951 000 €	14 832 440 €
2 ^{ème} phase		1 167 000 €	1 321 592 €
total		13 118 000 €	16 154 032 €

(le détail de cette évolution figure en annexe n°1)

En conséquence l'enveloppe financière globale intégrant les évolutions proportionnelles des différentes missions de Maîtrise d'Oeuvre, de SPS, de Contrôle Technique et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, évolue de la manière suivante :

		délibération du 7 mai 2003	APS
	études jusqu'à l'APS	816 366,73 €	993 412,20 €
1 ^{ère} phase	tranche ferme	9 008 519,50 €	10 728 501,21 €
	1 ^{ère} tranche conditionnelle	3 282 325,42 €	3 911 260,25 €
	2 ^{ème} tranche conditionnelle	4 741 136,71 €	7 523 667,88 €
	sous-total 1 ^{ère} phase	17 848 348,36 €	23 156 841,54 €
2 ^{ème} phase		1 665 043,15 €	1 986 141,97 €
total		19 513 391,51 €	25 142 983,51 €

(le détail de cette évolution figure en annexe n°2)

Hors rémunération du mandataire, le montant de l'opération HT s'élève à 20 469 874,84 €. Les financements appelés sur l'opération le seront auprès du FEDER-objectif 2 (à hauteur de 50 %), l'Etat, la Région Haute Normandie et le Conseil Général de Seine-Maritime. Il peut être estimé que la part concernant l'engagement de la collectivité serait de 3 650 000 €.

Le calendrier prévisionnel de l'opération demeure le suivant (le détail de ce planning figure en annexe n°3) :

- études jusqu'à l'APD, APD livré en octobre 2003. Dépôt des dossiers de financement et permis de construire octobre 2003.
- études pour lancer les appels d'offres : novembre à mars 2004.
- lancement des appels d'offres en avril 2004.
- ordre de service de la tranche ferme de travaux fin juillet 2004.
- mise en service du bassin de 50 mètres rénové 31 mai 2005.
- ouverture du hall à bassin, salle de remise en forme, parkings et salle des congrès : juin 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle exposée,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à la mise en œuvre de l'intégralité du projet,
- 3°) d'approuver le planning prévisionnel de l'opération,

4°) d'autoriser la SEMAD à signer, sous réserve d'un avis favorable préalable de la Commission d'Appel d'Offres, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre,

5°) d'autoriser la Ville de Dieppe à signer l'avenant à la convention de mandat de la SEMAD, dont le montant de la rémunération passe de 428 938,37 € à 552 686,62 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Monsieur LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention publique d'aménagement pour la restructuration du Cœur
Historique de Dieppe - Rapport spécial relatif à l'exercice 2002 des
prérogatives des puissances publiques**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait la Convention Publique d'Aménagement pour la Restructuration du Cœur Historique de Dieppe, signée avec la SEMAD le 23 juillet 1999.

Dans le cadre de cette convention (article 9), le concessionnaire est délégataire du Droit de Prémption Urbain en application des articles L 213-3 et R 213-1 et suivants du code de l'urbanisme.

L'article L-1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un groupement, des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de leur exercice, qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et est adressé au représentant de l'Etat dans le Département ».

Le présent rapport fait état des conditions d'exercice de ces prérogatives effectuées pour le compte de la collectivité territoriale de Dieppe, pour l'année 2002 dans le cadre de l'opération de Convention Publique d'Aménagement pour la Restructuration du Cœur Historique de Dieppe.

Au cours de l'année 2002, 127 DIA ont concerné le périmètre de l'opération et la SEMAD a exercé ce Droit de Prémption, pour le compte de la Ville, sur les trois Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- **19 et 19 bis rue de l'Epée (AH 352 et 83)**

Acheté par la SEMAD le 15/10/2002, pour un montant de 38 112,25 € au prix proposé par le vendeur

L'acquisition du bien, qui a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique de Travaux, s'inscrit dans le réaménagement de l'ensemble de l'îlot dans lequel il est compris.

- **132 Grande Rue (AH 87)**

Acheté par la SEMAD le 21/11/2002, pour un montant de 121 960 € à un prix inférieur de celui proposé par le vendeur

L'acquisition du bien, qui a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique de Travaux, s'inscrit dans le réaménagement de l'ensemble de l'îlot dans lequel il est compris.

- **142 Grande Rue (AH 319 et 349)**

Acheté par la SEMAD le 16/02/2003, pour un montant de 28 040 € à un prix inférieur de celui proposé par le vendeur.

L'acquisition du bien, qui a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique d'Acquisition, s'inscrit dans le réaménagement de l'ensemble de l'îlot dans lequel il est compris.

Les autres déclarations d'intention d'aliéner n'ont fait l'objet d'aucune prémption (voir la liste jointe en annexe des 127 DIA reçues en 2002).

De plus, par arrêté préfectoral en date du 24/07/2000, la SEMAD est bénéficiaire de la D.U.P. d'acquisition pour curetage de cœur d'îlot. Pour l'année 2002, elle n'a procédé à aucune demande d'expropriation.

Il est donc aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions du rapport de la SEMAD ci-annexé

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

☞ Monsieur LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Acquisition d'un immeuble rue du Général Chanzy

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par décision en date du 1^{er} septembre 2003, la ville de Dieppe a fait usage de son droit de préemption sur un immeuble à usage d'habitation, cadastré section BE n° 62, situé 240, rue Général Chanzy, afin de réaliser des travaux d'aménagement pour améliorer la visibilité au croisement avec l'avenue Vauban.

Afin de mettre en œuvre la procédure d'acquisition de ce bien, au prix de 39 710 € (conforme à l'estimation des Domaines), il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire, par-devant Maître LE LONG, notaire de la ville de Dieppe.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées SARL Abrafer
Rouxmesnil Bouteilles**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la SARL ABRAFER dont le siège social est 39, rue de Stalingrad à DIEPPE - 76200, a sollicité auprès du Préfet l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une activité de récupération, stockage, transformation et vente de produits plastiques et de ferrailles implantée à ROUXMENIL BOUTEILLES, 38 chemin des Aubépines.

Cette exploitation est soumise :

pour partie à déclaration :

- dépôts ou ateliers de triage caoutchouc, de matières usagées combustibles à base de élastomères, polymères, d'un volume maximal de polymères entreposés sur le site de 300 m³
- transformation de polymères d'une capacité de traitement de 10t/j
- installations de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa et comprimant des fluides non inflammables et non toxiques (compresseur d'air d'une puissance de 380 kW)

pour partie à autorisation :

- station de transit, de déchets industriels provenant d'installations classées, installations d'élimination, séparation, tri des matières environ 15t/j.

Conformément au Code de l'Environnement (art.511-1 et suivants), le Conseil Municipal est invité, par courrier préfectoral en date du 12 Août 2003, à émettre un avis sur cette demande de poursuite d'exploitation d'installation classée dans un délai qui ne peut excéder de 15 jours la clôture de l'enquête publique qui a lieu du 22 septembre 2003 au 22 octobre 2003.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'exploitation de l'activité décrite ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées - SA Ipodec
Normandie à Rouxmesnil Bouteilles**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la SA IPODEC NORMANDIE, dont le siège social est 1 et 3 allée de l'Industrie - 76144 LE PETIT QUEVILLY, a sollicité auprès du Préfet l'autorisation d'exploiter une station de pré-tri et de transit de déchets industriels banals et d'une station de transit d'ordures ménagères, implantée zone industrielle Louis Delaporte de Rouxmesnil Bouteilles (76370).

Cette exploitation est soumise :

pour partie à déclaration :

- dépôts ou ateliers de triage de matières usagées combustibles à base de caoutchouc, élastomères, polymères, d'un volume de stockage de 90 m³ ;
- installation de remplissage ou de distribution de liquide inflammable de 2 postes de distribution.

pour partie à autorisation :

- stations de transit d'ordures ménagères et autres résidus urbains d'une capacité de 20020 tonnes par an ;
- stations de transit de déchets industriels provenant d'installations classées d'une capacité de 25440 tonnes par an.

Conformément au Code de l'Environnement (art.511-1 et suivants), le Conseil Municipal est invité par courrier préfectoral en date du 10 juillet 2003 à émettre un avis sur cette demande d'exploitation d'installation classée dans un délai qui ne peut excéder de 15 jours la clôture de l'enquête publique qui a lieu du 15 septembre 2003 au 15 octobre 2003.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'exploitation de l'activité décrite ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Enquête publique au titre des installations classées - SA Gouyé et Fils

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 34*

LE TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire (à partir de la question n°9), M. HAMEL, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°26), M. HOORNAERT (à partir de la question n°27), Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°28), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°11), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. LEVEAU (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°29), M. PARIS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL (jusqu'à la question n°8), Mme BILLIEZ à Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), M. HOORNAERT à M. VERGNORY (jusqu'à la question n°26), M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. DIETSCH à M. GRUEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°10), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la SA GOUYE et Fils dont le siège social est 13 Cours de Dakar à DIEPPE, a sollicité auprès du Préfet l'autorisation de poursuivre l'exploitation de son atelier de préparation de produits de la mer implantée à l'adresse précitée.

Cette exploitation est soumise à autorisation pour préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale.

Conformément au Code de l'Environnement (art.511-1 et suivants), le Conseil Municipal est invité par courrier préfectoral en date du 27 juin 2003 à émettre un avis sur cette demande de poursuite d'exploitation d'installation classée dans un délai qui ne peut excéder de 15 jours la clôture de l'enquête publique qui a lieu du 6 octobre 2003 au 6 novembre 2003.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'activité décrite ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 octobre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

